

Production de créance dans la faillite de Publicitas AG en Liq.

Envoyer à:

Brigitte Umbach-Spahn
Stephan Kesselbach
Administration spéciale de la faillite de Publicitas
AG en Liq.
Wenger Plattner
Postfach 677
8702 Zollikon

Créancier

Nom / prénom / raison sociale
Adresse
NPA / lieu / pays
Tél.
Courriel (e-mail)

Représentant (veuillez joindre la procuration s.v.p.)

Nom / prénom / raison sociale
Adresse
NPA / lieu / pays
Tél.
Courriel (e-mail)

Créances

Cause de la créance	Montant (CHF)	Intérêts jusqu'au 11.05.2018 (CHF)	Classe
Total des créances			

Eléments de preuve.....

.....
.....

.....
Lieu / date

.....
Signature du créancier (ou de son représentant) / cachet

Remarques

- Les intérêts sur les créances produites peuvent, à l'exception des créances garanties par gage, seulement être pris en compte jusqu'à l'ouverture de la faillite (**11 mai 2018**). Des intérêts de retard sont dus seulement si la société a été mise en demeure.
- Les montants en monnaies étrangères doivent être convertis en CHF au cours du jour du 11 mai 2018 (EUR/CHF: 1.1933; USD/CHF: 0.9999).
- Les éléments de preuve (contrats, commandes, certificats de livraison, factures, etc.) doivent être soumis en copie.
- Les créanciers doivent communiquer leur nom et leur adresse. Les productions de créances anonymes ne peuvent pas être prises en compte.
- Si un créancier est représenté par un tiers, une procuration écrite doit être présentée.
- Les personnes résidant à l'étranger doivent indiquer **une adresse de notification en Suisse**.